

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 23 juillet 2010

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°25

CIRCULAIRE N° 7305/DEF/DCSSA/RH/PF

modifiant la circulaire n° 1941/DEF/DCSSA/RH/PF du 12 février 2010 relative à l'ouverture au titre de l'année 2010 d'un concours de sélection militaire pour l'accès au cursus de formation au diplôme de cadre de santé.

Du 7 juin 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation ».*

CIRCULAIRE N° 7305/DEF/DCSSA/RH/PF modifiant la circulaire n° 1941/DEF/DCSSA/RH/PF du 12 février 2010 relative à l'ouverture au titre de l'année 2010 d'un concours de sélection militaire pour l'accès au cursus de formation au diplôme de cadre de santé.

Du 7 juin 2010

NOR D E F E 1 0 5 1 3 8 0 C

Texte modifié :

Circulaire n° 1941/DEF/DCSSA/RH/PF du 12 février 2010 (BOC N°20 du 12 mai 2010, texte 40.)

Référence de publication : BOC N°30 du 23 juillet 2010, texte 25.

La circulaire n° 1971/DEF/DCSSA/RH/PF du 12 février 2010 est modifiée comme suit :

Au point 5. « CALENDRIER DU CONCOURS. ».

Deuxième alinéa.

Au lieu de :

« Le concours de sélection militaire se déroulera du 15 au 19 novembre 2010 à l'école du Val-de-Grâce sous la responsabilité du directeur du département de formation supérieure des paramédicaux. » ;

Lire :

« a) Épreuve d'admissibilité :

- le lundi 18 octobre 2010, de 09h00 à 13h00, épreuve de dissertation à l'école du Val-de-Grâce (EVDG) ;
- les 4 et 5 novembre 2010 à l'EVDG : réunion de jury pour prononcer l'admissibilité ;
- les résultats seront envoyés par courrier à chaque candidat.

b) Épreuve d'admission :

- du 15 au 19 novembre 2010 : épreuves orales pour les candidats admissibles.

Les détails seront donnés dans les modalités pratiques (voir message de convocation). ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Frédéric FLOCARD.